



# CCE

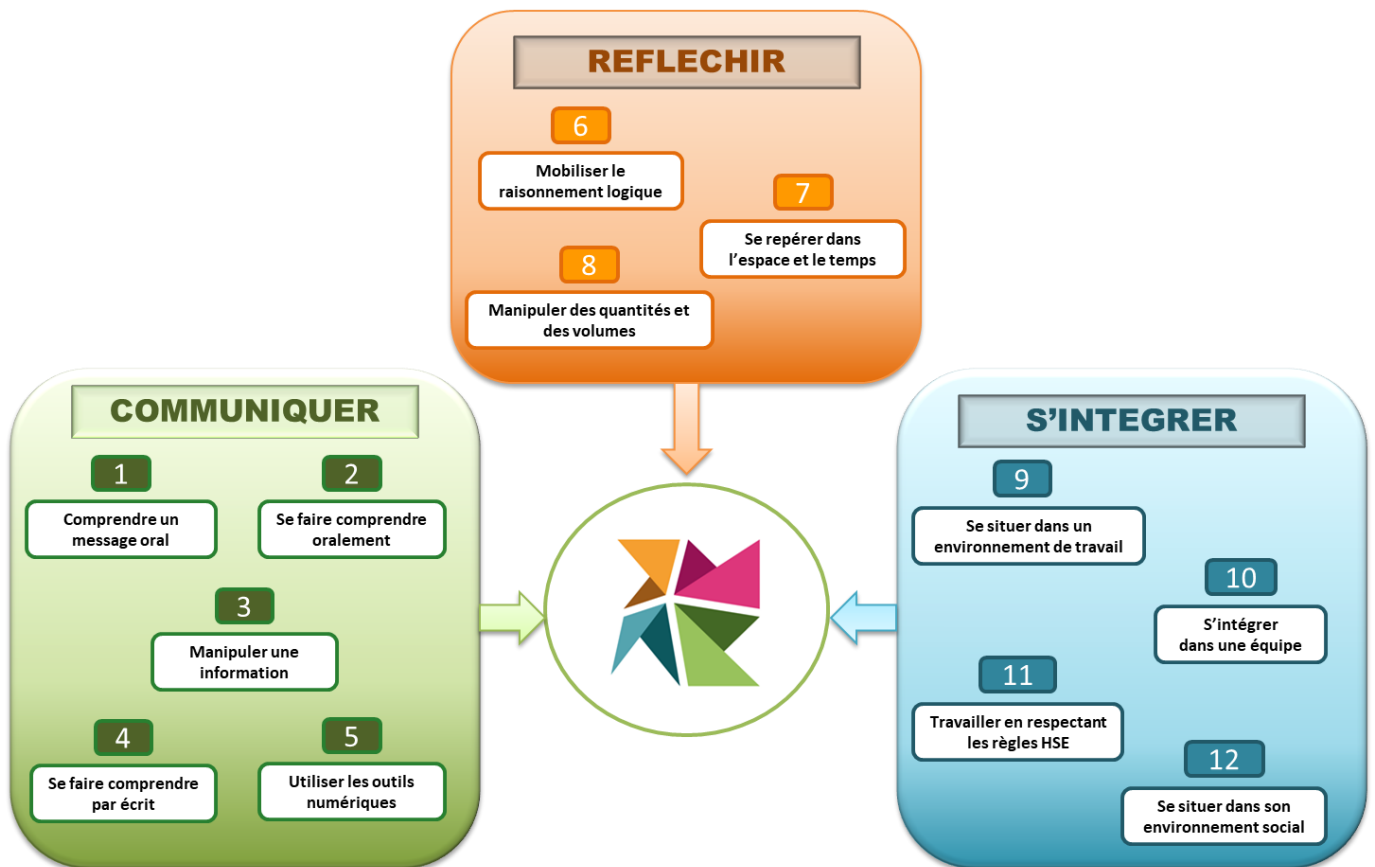
## Certificat de Compétences Essentielles

Créé par la Nouvelle-Calédonie en 2014, le **certificat de compétences essentielles (CCE)** est un certificat de niveau 1 délivré par la Nouvelle-Calédonie qui reconnaît la maîtrise des compétences de base dites « essentielles » qui sont indispensables à une insertion professionnelle durable mais aussi nécessaires pour que la personne puisse trouver sa place dans l'entreprise et dans son environnement social.

Ce certificat ne valide pas de compétences techniques liées à un métier, mais des **compétences transversales** qui, une fois installées durablement, sont réutilisables dans des contextes professionnels variés.

Ces compétences essentielles constituent un socle à partir duquel un individu pourra ensuite, soit accéder directement à un emploi, soit s'engager dans un parcours de formation qualifiant.

Le certificat de compétences essentielles est constitué de **12 compétences**, évaluées grâce à des indicateurs de niveau de maîtrise des savoirs mobilisés :



### QUI PEUT Y PRETENDRE ?

Toute personne, n'ayant pas de qualification reconnue et souhaitant obtenir un premier niveau de certification professionnelle.

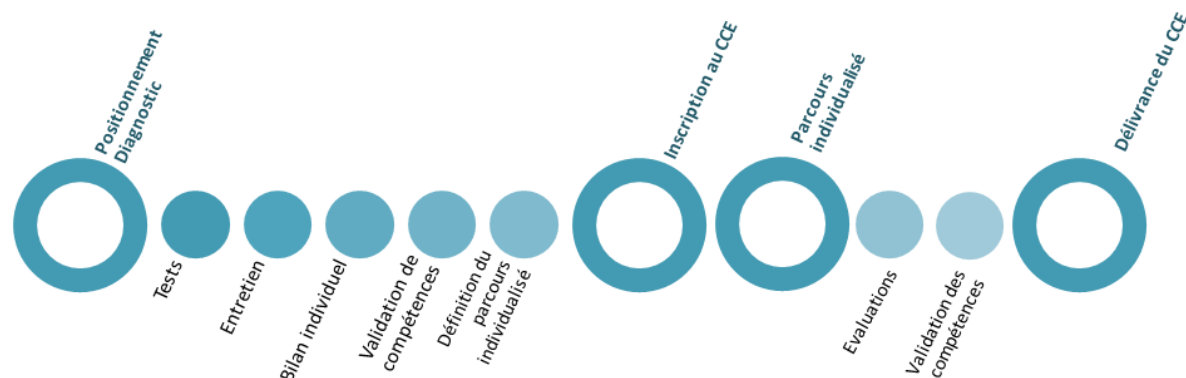
Notamment :

- stagiaire inscrit dans un parcours de formation
- stagiaire inscrit dans un dispositif de lutte contre l'illettrisme
- personne inscrite dans un dispositif d'insertion professionnelle
- salarié sans qualification reconnue (CDD, CDI, contrat d'intérim)
- demandeur d'emploi inscrit auprès d'un service provincial de l'emploi

## COMMENT CELA SE PASSE POUR LE CANDIDAT ?

Le candidat est évalué par des évaluateurs qualifiés habilités par la DFPC.

Le candidat est accompagné durant tout son parcours de certification par l'organisme évaluateur. Ce parcours est individualisé et peut comporter de la formation et/ou des activités professionnelles :



Le candidat est évalué selon des modalités proposées par l'organisme évaluateur et validées par la DFPC qui peuvent être de nature différentes :

Exemples :

- mises en situation réelles ou simulées
- tests (éventuellement sous forme numérique)
- entretien

Les critères d'évaluation sont eux définis dans le référentiel du CCE<sup>1</sup> et sont les mêmes pour tous les candidats.

A l'issue de chaque évaluation, le niveau de maîtrise du candidat est évalué pour chaque compétence et chaque critère.

La compétence est validée si 2/3 des critères sont validés.

La validation des 12 compétences entraîne la délivrance du certificat.

En cas de validation partielle, le candidat peut repasser une nouvelle évaluation lui permettant de valider la ou les compétences manquantes.

## QUELS ORGANISMES PEUVENT EVALUER DES CANDIDATS ?

ORGANISME	COORDONNEES
<b>GIEP-NC</b> Le spot	10, rue Kataoui – Nouville BP 428 – 98845 Nouméa Cédex  Tél : 28 95 10 Mail : spt@giep.nc  Site Internet : <a href="https://giep.nc/poles/spot/">https://giep.nc/poles/spot/</a>
<b>Association</b> <b>ACTIVE</b>	Rue du docteur Collard - Montravel BP 10023 – 98805 Nouméa Cédex  Tél : 25 17 55 Mail : active@active.nc  Site Internet : <a href="https://www.active.nc/">https://www.active.nc/</a>

<sup>1</sup> Accessible sur le site [RCP-NC](https://rcpnc.gouv.nc/certification-delivree-par-la-nouvelle-caledonie/certificat-de-competenances-essentielles-cce) : <https://rcpnc.gouv.nc/certification-delivree-par-la-nouvelle-caledonie/certificat-de-competenances-essentielles-cce>